

### *Les crédits*

question que le député néo-démocrate a posée au ministre. Il lui a demandé d'admettre que la Constitution confère au Sénat le pouvoir, pour reprendre les termes de la motion, de rejeter tout projet de loi émanant de la Chambre des Communes. La réponse à cette question est oui, la Constitution confère ce droit au Sénat.

Mais la chose ne se termine pas là, comme l'a signalé le ministre. Malheureusement, elle semble effectivement se terminer là pour le NPD. J'aimerais lui dire, ainsi qu'aux autres députés néo-démocrates, que notre Constitution doit être révisée et ce, à plus d'un égard. S'il suivait de près le débat national qui se déroule au Canada, il verrait qu'il n'existe pas de source d'insatisfaction plus grande que celle générée par le rôle que confère la Constitution canadienne au Sénat. Nous voulons faire quelque chose à ce sujet.

Comme je l'ai mentionné, l'impasse constitutionnelle que nous appelons «lac Meech» est peut-être en train de se régler à cet instant même. Si tel est le cas, un des grands avantages qui en découlera, si je puis me permettre de donner quelques nouvelles au NPD, c'est que nous serons en mesure de faire quelque chose pour réformer le Sénat. Nous serons peut-être en mesure de le transformer en institution démocratique qui aura un rôle légitime à jouer.

Le Sénat se trouve pour le moment dans une situation embarrassante parce que, à l'encontre d'un grand nombre d'anachronismes, cet anachronisme-ci est un organisme vivant. Le Sénat est un organe du Parlement. Il se compose de Canadiens bien intentionnés qui sont déterminés à faire leur devoir pour le pays, mais qui sont un peu limités par leur manque de pouvoir à cause de cet aspect de la Constitution du Canada qui est anachronique et qui, espérons-le, sera révisé sous peu.

J'ai eu le plaisir d'être député à l'époque où notre parti était au pouvoir et contrôlait le Sénat grâce à une majorité de sénateurs libéraux. Je suis également député pendant cette période où notre parti est dans l'opposition, mais majoritaire à la Chambre haute.

Si le Sénat, de par ses droits constitutionnels et en parfait accord avec l'opposition de la Chambre basse, s'opposait toujours aux mesures législatives présentées, cela serait passer outre aux principes mêmes de la démocratie.

Il ne me plaît guère de l'admettre en présence des députés du Parti conservateur, mais les libéraux ont été battus aux dernières élections. On me le rappelle avec force signes de tête, à ce que je vois. C'est vrai que nous avons été battus aux élections de 1984. Mais il faut admettre que cet état de choses cadre avec la façon dont fonctionne le Parlement.

Les députés néo-démocrates rappellent que le Parti libéral, malgré ses défaites de 1984 et de 1988, détient toujours ce pouvoir constitutionnel anachronique qui lui permet de rejeter n'importe quelle mesure venant des Communes, et laissent entendre que nous proposerions l'abolition de ce pouvoir si nous étions fidèles à nos principes. La démocratie est notre principe fondamental. Nous devons nous soumettre à la volonté du peuple.

**M. Harvey (Edmonton-Est):** Comme c'est le cas pour le projet de loi sur l'assurance-chômage actuellement à l'étude au Sénat?

**M. Kaplan:** Je vais rétablir les faits rapidement et je me ferai un plaisir ensuite de répondre aux questions du député.

Nous ne pouvons faire autrement que nous demander comment fonctionner dans les circonstances actuelles, la majorité libérale du Sénat n'étant pas d'accord avec le gouvernement en ce qui concerne la TPS, le libre-échange ou cette politique qui consiste à éliminer petit à petit la classe moyenne pour diviser le Canada en deux parties: un centre riche et puissant très étroitement associé aux intérêts américains à l'exclusion de ceux des autres pays du monde, et le reste du pays, c'est-à-dire les régions qui ne sont, dans l'optique du gouvernement, que des bassins de populations servant à alimenter les régions plus peuplées. Voilà sa vision du pays. Il en est fier. Certains le soutiennent et l'aident même à atteindre cet objectif. Mais ce n'est pas notre cas. Même contrôlé par la majorité libérale, le Sénat doit respecter la décision des Canadiens aux dernières élections.

• (1630)

Je n'ai pas voté pour les conservateurs en 1984, ni en 1988. Mais assez de Canadiens ont voté pour placer la Chambre sous l'autorité du Parti conservateur. Les sénateurs libéraux sont majoritaires, mais cela n'a pas empêché le Sénat de faire du bon travail et de respecter la démocratie canadienne. Comme la Chambre haute doit le faire dans un régime fédéral, le Sénat a défendu les intérêts de ceux qui ne sont pas équitablement représentés dans notre système électoral. Les sénateurs ont parlé au nom des régions où la population décroît et où les industries sont forcées de fermer leurs portes à cause du